



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Le mercredi 9 avril 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

Nombre de membres présents à la séance

09

Nombre de membres représentés

03

Nombre de membres non représentés

01

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTEES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°5
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le budget 2025 du C.C.A.S. est équilibré en dépenses et en recettes à 1 415 239,04 € et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 278 006,00 €
- Section d'investissement : 137 233,04 €

Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2024 que nous venons de reprendre par anticipation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(total : 1 278 006,00 €)

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | PROPOSITIONS BUDGET 2025 | VARIATIONS BP 2025/BP 2024 | |
|---|---------------------|---------------------|--------------------------|----------------------------|----------------|
| | | | | En valeurs | En % |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 356 970,00 | 368 470,00 | 325 215,00 | -43 255,00 | -11,74 % |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 453 000,00 | 432 500,00 | 465 521,00 | 33 021,00 | 7,53 % |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 15 898,94 | 15 100,00 | 8 802,00 | -6 298,00 | -41,71 % |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 450 429,47 | 495 793,00 | 477 468,00 | -18 325,00 | -3,70 % |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 000,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 0,00 | 0,00 % |
| Total des dépenses | 1 277 298,41 | 1 312 863,00 | 1 278 006,00 | -34 857,00 | -2,66 % |

Charges à caractère général (chapitre 011) 325 215,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes du CCAS, parmi lesquelles :

- Les repas du restaurant Jaurès et les repas portés (et les frais associés) : 139 915 €
- Les colis d'été et d'hiver offerts aux seniors joinvillais : 48 800 €
- Les frais de fonctionnement de la MSE (maintenance, location, nettoyage, affranchissement etc.) : 22 600 €
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 €
- Le coût des fluides : 6 000 €
- Les animations et évènements organisés pour les seniors (dont sorties diverses, déjeuner dansant de début d'année, animations de la Semaine bleue, ateliers, conférences, etc.) : 102 700 €

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 465 521,00 €

Le budget du CCAS rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 477 468,00 €

Ce chapitre comprend les prévisions budgétaires des aides sociales légales et facultatives, notamment :

- Les aides d'urgence attribuées par la commission permanente : 23 000 € (niveau identique à celui des 4 dernières années)
- Les aides alimentaires (tickets services) : 17 000 €
- Les autres secours : 12 500 €
- L'aide à l'obtention du permis de conduire (14 000 €) et à la passation du BAFA pour les jeunes joinvillais (2 000 €)

Ce chapitre prévoit également la subvention versée par le CCAS à l'association qui gère l'épicerie solidaire de Saint Maur (2 000 €) et l'hébergement du logiciel métier « Millésime » (4 500 €).

Suite au changement de nomenclature comptable, la subvention d'équilibre est désormais intégrée au chapitre 65. Le CCAS prévoit de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des résidences autonomie, d'un montant de 402 468,00 €, comme cela est expliqué dans la délibération relative à ce budget annexe.

Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) 1 000,00 €

Ce chapitre permet de procéder à d'éventuelles régularisations d'écritures comptables sur exercice antérieur (exemple d'une annulation de titre de recettes).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 8 802,00 €

Il s'agit du virement des dotations aux amortissements ; ces écritures sont neutres budgétairement, puisqu'elles sont également inscrites pour le même montant en recettes d'ordre d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | PROPOSITIONS BUDGET 2025 | VARIATIONS BP 2025/BP 2024 | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|----------------------------|----------------|
| | | | | En valeurs | En % |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES | 120 150,00 | 120 150,00 | 120 150,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 157 148,41 | 1 192 713,00 | 1 157 856,00 | -34 857,00 | -2,92 % |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| Total des dépenses | 1 277 298,41 | 1 312 863,00 | 1 278 006,00 | -34 857,00 | -2,66 % |

Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 120 150,00 €

Ce chapitre comprend principalement les produits versés par les usagers du restaurant Jaurès et du service de portage de repas à domicile (120 150 €).

Dotations et participations (chapitre 74) 1 157 856,00 €

En 2025, le CCAS compte percevoir une subvention de 62 102 € du Conseil Départemental au titre des actions menées dans le cadre des crédits émanant de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, du forfait autonomie et du FSH.

Compte tenu de ces recettes et des dépenses, le CCAS a également inscrit en recettes une subvention d'équilibre versée par la Ville d'un montant de 1 094 954,00 €. Cette subvention est supérieure de 3000 € par rapport à celle versée par la Ville en 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(total : 137 233,04 €)

LES DEPENSES

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | PROPOSITIONS BUDGET 2025 | VARIATIONS BP 2025/BP 2024 | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|----------------------------|---------------|
| | | | | En valeurs | En % |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 109 640,00 | 124 740,34 | 134 233,04 | 9 492,70 | 7,61 % |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 3 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | 0,00 | 0,00 % |
| Total des dépenses | 112 640,00 | 127 740,34 | 137 233,04 | 9 492,70 | 7,43 % |

Immobilisations corporelles (chapitre 21) 134 233,04 €

Dans ce chapitre sont comptabilisées les dépenses d'équipement de la Maison des solidarités et de l'emploi : matériel informatique, mobilier et équipement pour 250 €.

Ce chapitre sert également de variable d'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 124 490,34 €, compte tenu de l'excédent repris des exercices antérieurs et des opérations d'ordre.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €

Les aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputées sur ce chapitre.

LES RECETTES

| Chapitre | BP 2023 | BP 2024 | PROPOSITIONS BUDGET 2025 | VARIATIONS BP 2023/BP 2024 | |
|--|------------|------------|--------------------------|----------------------------|----------|
| | | | | En valeurs | En % |
| 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ | 93 741,40 | 109 640,34 | 125 431,34 | 15 791,00 | 14,40 % |
| 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 15 898,94 | 15 100,00 | 8 802,00 | -6 298,00 | -41,71 % |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 3 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 | 0,00 | 0,00 % |
| Total des dépenses | 112 640,34 | 127 740,34 | 137 233,34 | 9 493,00 | 7,43 % |

Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €

Les remboursements d'aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputés sur ce chapitre.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 8 802,00 €

Ce chapitre est le pendant budgétaire du chapitre 042 présenté en dépenses de fonctionnement.

Excédent d'investissement (R 001) 125 431,34 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise des résultats, le CCAS dégage un résultat excédentaire en investissement en 2024, grâce aux amortissements des dépenses antérieures.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025.

| | |
|-----------------------|--|
| Principaux textes | • Nomenclature comptable M.57 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT |
| Document de référence | • Projet de budget primitif pour l'exercice 2025 avec reprise des résultats 2024 |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

| | |
|------------|----|
| Pour | 12 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

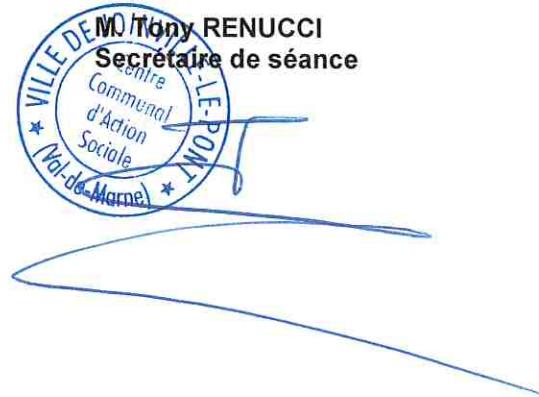
Article unique : adopte par chapitres, le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| • en recettes : | 1 415 239,34 € |
| • en dépenses : | 1 415 239,34 € |
| Dont : | |
| • en section de fonctionnement : | 1 278 006,00 € |
| • en section d'investissement : | 137 233,04 |

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : **15 AVR. 2025** Fait à Joinville-le-Pont le télétransmis au contrôle de légalité le : **15 AVR. 2025**



